

Informations destinées aux personnes à risque 2023-2024

À propos de cette brochure

Cette brochure vous informe sur le vaccin contre la grippe saisonnière. Elle explique qui doit se faire vacciner, quand et comment le faire, ainsi que d'autres informations utiles.

Veillez la lire attentivement.

Qu'entend-on par grippe saisonnière (influenza) ?

La grippe saisonnière est une maladie très contagieuse causée par le virus de la grippe. Ce virus infecte les voies respiratoires et les poumons.

Le virus de la grippe circule dans la population pendant la saison de la grippe, qui s'étend habituellement de début octobre à fin avril.

La grippe peut-elle provoquer des maladies graves ?

Oui, la grippe peut provoquer des maladies graves et des complications mortelles, telles qu'une pneumonie, une bronchite et, dans de rares cas, une inflammation du cerveau (encéphalite).

La grippe peut également aggraver des problèmes de santé chroniques.

Certaines personnes sont exposées à un risque accru de complications graves, notamment les personnes âgées de 65 ans ou plus, les femmes enceintes, ainsi que les personnes ayant des affections sous-jacentes telles que le diabète et les maladies pulmonaires chroniques.

Quelle est la différence entre un rhume et la grippe ?

Un rhume commence progressivement avec des maux de gorge et le nez bouché ou un écoulement nasal et ses symptômes sont généralement modérés.

Les symptômes de la grippe surviennent subitement avec de la fièvre, des courbatures, des maux de tête et un état de fatigue extrême (épuisement). Il peut être difficile de distinguer les symptômes de la grippe de ceux de la COVID-19.

Qu'est-ce que le vaccin contre la grippe ?

Un vaccin est un produit qui aide le système immunitaire (système de défense) de l'organisme à lutter contre les infections. Chaque année, les virus de la grippe évoluent. Le vaccin antigrippal est donc adapté chaque année pour offrir une protection contre les nouvelles souches de virus de la grippe attendues.

Comment le vaccin contre la grippe agit-il ?

Le vaccin contre la grippe aide votre système immunitaire à produire des anticorps (protéines qui combattent l'infection). Si vous avez reçu le vaccin contre la grippe et entrez par la suite en contact avec le virus, le vaccin vous empêchera de tomber malade.

À qui est destiné le vaccin contre la grippe ?

La vaccination contre la grippe est recommandée pour :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les enfants âgés de 2 à 12 ans (veuillez lire la brochure du HSE sur le vaccin antigrippal pour les enfants) ;

Vaccin contre la grippe – Informations destinées aux personnes à risque

- les femmes enceintes (veuillez lire la brochure du HSE sur le vaccin antigrippal pour les femmes enceintes) ;
- les personnes (adultes et enfants) atteintes de maladies de longue durée telles que le diabète, des pathologies cardiaques, rénales, hépatiques ou pulmonaires chroniques, y compris la BPCO, ou des affections neurologiques ;
- les personnes atteintes de cancer ;
- les personnes sous traitement à long terme par aspirine ;
- les personnes dont le système immunitaire est déficient à cause d'une maladie ou d'un traitement ;
- les personnes obèses dont l'indice de masse corporelle (IMC) est supérieur à 40 ;
- les personnes atteintes de trisomie 21 ;
- les résidents d'établissements de soins et autres institutions de long séjour ;
- les professionnels de santé ;
- les personnes apportant des soins ;
- les personnes résidant sous le même toit qu'une personne à risque en raison d'un problème médical ;
- les personnes en contact étroit et régulier avec des volailles, oiseaux aquatiques ou porcs.

Quels vaccins contre la grippe sont disponibles cette saison grippale ?

Le programme de vaccination contre la grippe saisonnière 2023-2024 du HSE proposera 2 vaccins :

- le vaccin Influvac Tetra, fabriqué par Mylan pour les personnes atteintes d'une affection de longue durée et les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- le vaccin contre la grippe Fluenz Tetra en suspension dans un spray nasal (vivant atténué, par voie nasale) fabriqué par AstraZeneca AB pour les enfants âgés de 2 à 17 ans.

Pourquoi les personnes de 65 ans et plus ont-elles besoin du vaccin contre la grippe ?

Les personnes âgées de 65 ans et plus sont plus à risque de développer une maladie grave, d'être hospitalisées ou de décéder des suites de la grippe. Le vaccin contre la grippe fournit la meilleure protection contre la grippe.

Pourquoi les femmes enceintes doivent-elles se faire vacciner contre la grippe saisonnière ?

Si vous êtes enceinte, vous êtes exposée à un risque accru de complications en cas de contraction de la grippe. La grippe peut également affecter votre bébé en provoquant, par exemple, une fausse couche, une naissance prématurée ou l'accouchement d'un enfant mort-né.

Le vaccin contre la grippe protège les femmes enceintes pendant leur grossesse et protège également leur nouveau-né au cours des premiers mois de sa vie.

Si vous êtes enceinte, veuillez lire la brochure du HSE relative à la grippe à l'attention des femmes enceintes.

Le vaccin contre la grippe est-il sans danger ?

Le vaccin contre la grippe est très sûr. Le vaccin contre la grippe saisonnière est administré depuis plus de 60 ans à des millions de personnes dans le monde.

Quels sont les effets secondaires du vaccin ?

Vaccin contre la grippe – Informations destinées aux personnes à risque

Les effets secondaires courants sont légers et peuvent inclure un endolorissement, des rougeurs ou des gonflements au niveau du site d'injection. Des maux de tête, des douleurs musculaires et de la fatigue peuvent également apparaître. Ces effets secondaires peuvent durer quelques jours.

Les réactions graves sont très rares. Une réaction allergique grave se produit chez une personne sur un million.

Le vaccin contre la grippe peut-il me donner la grippe ?

Non. Le vaccin contre la grippe ne peut pas vous donner la grippe.

Pourquoi ai-je besoin de me faire vacciner contre la grippe chaque année ?

Chaque année, les virus de la grippe évoluent. La formule du vaccin antigrippal est donc adaptée chaque année pour offrir une protection contre les nouvelles souches de virus de la grippe attendues. Le vaccin contre la grippe protège contre 4 souches du virus de la grippe en circulation.

Combien de temps faut-il pour que le vaccin soit efficace ?

Le vaccin commence à faire effet sous deux semaines.

Le vaccin contre la grippe me protégera-t-il contre la COVID-19 ?

Non. Le vaccin contre la grippe ne protège pas contre la COVID-19. Il est important de se faire vacciner à la fois contre la grippe et contre la COVID-19. En effet, la grippe et la COVID-19 sont causées par des virus différents.

La grippe et la COVID-19 peuvent toutes deux provoquer des maladies graves et, si vous les attrapez, vous pouvez devoir être hospitalisé(e). Il peut être difficile de distinguer les symptômes de la grippe de ceux de la COVID-19.

Si vous avez été vacciné(e) contre la COVID-19, vous devez tout de même être vacciné(e) contre la grippe.

S'il vous est proposé, vous pouvez recevoir le vaccin contre la COVID-19 en même temps que le vaccin contre la grippe.

Le vaccin contre la grippe est-il contre-indiqué chez certaines personnes ?

Si vous avez fait une réaction allergique grave (anaphylaxie) à une dose précédente du vaccin contre la grippe ou à l'un de ses composants, vous ne devez **pas** vous faire vacciner.

Si vous recevez un traitement associant deux inhibiteurs de point de contrôle immunitaire (par exemple l'ipilimumab et le nivolumab), utilisés dans le traitement du cancer, vous ne devez pas vous faire vacciner.

Si vous souffrez de neutropénie sévère (faible taux d'un type de globule blanc), vous ne devez pas vous faire vacciner contre la grippe, à moins qu'il s'agisse d'une neutropénie auto-immune primitive.

Qu'en est-il des personnes allergiques à l'œuf ?

La plupart des personnes allergiques à l'œuf peuvent se faire vacciner contre la grippe saisonnière. Parlez-en à votre médecin généraliste ou à votre pharmacien.

Quand est-il recommandé de reporter la vaccination ?

Vaccin contre la grippe – Informations destinées aux personnes à risque

Il y a très peu de cas dans lesquels la vaccination contre la grippe doit être reportée. Si vous vous sentez mal et avez plus de 38 ° de température, il se peut que la vaccination doive être reportée jusqu'à votre rétablissement.

Où puis-je me faire vacciner si j'appartiens à l'un des groupes pour lesquels le vaccin contre la grippe est recommandé ?

Vous pouvez vous faire vacciner contre la grippe par votre médecin généraliste ou par votre pharmacien.

Si vous êtes un(e) professionnel(le) de santé, il se peut que le vaccin vous soit proposé sur votre lieu de travail.

Combien coûte le vaccin contre la grippe ?

Si le vaccin contre la grippe vous est recommandé, le vaccin et la consultation avec votre médecin généraliste ou votre pharmacien sont gratuits.

Veuillez dès à présent prendre rendez-vous auprès de votre médecin généraliste ou de votre pharmacien.

Conseil : vaccin pneumococcique

Si vous avez 65 ans ou plus, ou que vous souffrez d'une maladie chronique, demandez conseil à votre médecin généraliste ou votre pharmacien concernant le vaccin pneumococcique qui protège contre la pneumonie. Habituellement, vous avez besoin de recevoir ce vaccin **une seule fois**. Ce vaccin peut être administré le même jour que le vaccin contre la grippe.

Pour plus d'informations, consultez : www.hse.ie/flu.

Vous pouvez également trouver les liens vers les notices des vaccins sur le site www.hpra.ie. Recherchez Influvac Tetra.

Déclaration de confidentialité : Afin d'administrer le(s) vaccin(s) en toute sécurité et d'enregistrer toutes les données nécessaires au suivi et à la gestion du (des) vaccin(s), le HSE traitera les données personnelles de votre enfant. Toutes les données traitées par le HSE le seront conformément aux diverses législations en matière de protection des données, notamment les lois sur la protection des données de 1988 à 2018, le règlement (UE) 2016/679 (règlement général sur la protection des données, RGPD) et la loi sur les identifiants de santé de 2014. Le traitement des données de votre enfant est légal et équitable. Elles ne seront traitées qu'à des fins spécifiques, notamment pour gérer les vaccinations, assurer le reporting et le suivi des programmes de vaccination, valider les clients et prodiguer des soins de santé. En outre, les données peuvent être partagées entre les différents services du HSE.

National Immunisation Office

www.hse.ie/flu

Code de commande : HNI00719

août 2023